



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°16/2026

FERMETURE DES RUES DU CHÂTEAU & DU VILLAGE RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,
Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2213-1,
Vu le code de la route et notamment son article R.411-8,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,
Vu l'arrêté municipal n°12/2013 en date du 6 juin 2013 portant arrêté permanent de circulation pour les travaux pouvant être réalisés sur l'ensemble du village et les dispositions qui peuvent être prises pour assurer la sécurité des usagers,
Considérant l'organisation de la fête nationale le lundi 13 juillet,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir une fermeture temporaire des rues du Château et du Village pour permettre le défilé des piétons en toute sécurité lors de la retraite aux flambeaux,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le lundi 13 juillet 2026 de 22 heures à 23 heures, la circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens de la rue du Château après l'entrée de la salle communale jusqu'à l'angle de la rue du Village avec la sente de la Galopette.

ARTICLE 2 : Des barrières dites « Vauban » seront installées aux endroits indiqués à l'article 1 ainsi qu'aux intersections de la rue du Château avec l'impasse des Gâtines et de la rue du Village avec le chemin de la Vallée, la montée de la Chapelle et la rue des Clauselais. Une signalisation provisoire sera mise en place.

ARTICLE 3 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 29 juin 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE

Affiché le 29/06/26
Le Maire,

